

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 147 Dispositif de mesure en temps continu des émissions de CO₂ - convention avec Origins.earth et le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'une convention tripartite avec la société Origins.earth et le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, relative à la mesure des émissions de CO₂ ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Est approuvée la signature de la convention de partenariat avec la start-up Origins.earth et le LSCE pour la mise en place d'un observatoire pilote de la mesure des émissions de CO2 à Paris et en Île-de-France, de suivi de leur évolution, et de l'impact des mesures de réductions des émissions de CO2.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO